El-Hour Rachid
La administración judicial almorávide en al-Andalus. Élites, negociaciones y enfrentamientos.

Helsinki, Academia Scientarum Fennica, 2006, 336 p.
ISBN : 978-9514109910

L'ouvrage se compose des éléments tirés de la thèse doctorale de Rashid El-Hour, « *La organizacion juridica de los almoravides en al-Andalus* », soutenue en 1996 à l'Université Autonome de Madrid. Nonobstant l'utilisation d'une large palette de sources disponibles sur la période, ce sont les ouvrages biographiques (*ṭabaqāt*) qui constituent la base essentielle de la réflexion menée sur le système juridique en al-Andalus sous la dynastie almoravide (1086-1147). L'ensemble est formé d'un texte de 276 pages, d'une bibliographie, d'un index onomastique, toponymique et des œuvres arabes.

La réflexion se présente d'abord comme une mise en ordre des informations biographiques sur les juristes d'al-Andalus, en fonction des villes où ils habitent et où ils exercent leur activité. Pour toutes les cités étudiées – Cordoue, Séville, celles de l'Algarve, Malaga, Almeria, celles du Levante, Grenade –, R. El-Hour établit la liste des principaux *fuqahā*-s ayant exercé la charge de cadis (juges) et jouissant d'une réputation, soit en matière de jurisprudence, soit pour d'autres mérites intellectuels ; la famille de la plupart de ces personnages se distingue également par sa position sociale dans la cité. L'ensemble de ces informations mettant en cause la carrière des juristes et l'histoire de la famille, lorsque celle-ci forme un lignage renommé, permet de mettre en perspective, pour chacune des grandes cités d'al-Andalus, siège de cadicat, les rapports entre pouvoir local et autorités almoravides. L'un des intérêts de cette étude tient à la particularité des relations entre l'émirat *lamtuna*, originaire du Sahara occidental, et le malikisme sur lequel s'appuie largement le mouvement réformateur. C'est pourquoi ce domaine suscite depuis quelques décennies un intérêt particulier des historiens d'al-Andalus.

À Cordoue, les autorités nomment comme cadis des hommes des grandes familles de la cité, jouant de la rivalité entre elles et s'assurant ainsi de solides appuis. À Séville, selon l'auteur, on assiste à une redistribution du pouvoir des familles à l'époque almoravide, redistribution marquée par un renouvellement de la classe dirigeante. Par ailleurs s'imposent plusieurs juristes venus du Maghreb, en particulier dans les deux capitales d'al-Andalus. Le choix des autorités est directement lié à la recherche d'un soutien des grandes familles de l'époque des rois de *Taifas*, mais il procède également de la volonté de créer une clientèle solide parmi les milieux malikites, en particulier lors des crises comme celle qui accompagna l'émergence du soufisme dans l'Occident musulman. De la même façon, les clivages entre les familles de juristes sont mis en lumière lors des moments de faiblesse almoravide, en particulier à la fin de la dynastie : s'opposent alors ceux qui occupent les postes de cadis et les groupes écartés ou adhérant au mouvement mystique. Ainsi, à Séville, la nomination de cadis membres de familles « nouvelles » comme le très célèbre Ibn al-ʿArabī, permet aux émirs berbères de compter sur une fidélité solide. Au contraire, les révoltes auxquelles participent les cadis dans le Levante dérivent de rivalités internes, mais également de rancunes antérieures à l'égard des Almoravides. Le problème est de savoir jusqu'à quel point on peut établir un lien entre la fonction et l'attitude des élites face au pouvoir et à sa dégénérescence. N'y a-t-il pas d'autres vecteurs que les biographies ne révèlent guère ?

La deuxième partie du livre s'attache à définir le fonctionnement des instances juridiques d'al-Andalus au travers des fonctions qui se déduisent plus particulièrement des sources biographiques et juridiques (recueils de *fatwā*-s). L'étude minutieuse de ces fonctions montre que les Almoravides ont considérablement densifié l'encadrement juridique de la péninsule Ibérique sous domination musulmane, à partir des grandes métropoles, et également avec l'établissement de juristes appointés par l'émirat, dans les localités secondaires. La cartographie de ces postes, sous forme de listes par fonction dans chaque ville, est un des apports fort intéressants de cet ouvrage, même si l'on peut regretter l'absence de cartes qui auraient permis de mieux saisir cette distribution. Dans le chapitre 8, deux fonctions essentielles sont analysées : celle des *mušāwirūn*, membres de la *šūrā* ou conseil juridique, et celle des *muftī*-s, aptes à donner un avis jurisprudentiel compétent. Rashid El Hour distingue les deux fonctions en montrant de façon convaincante que la *šūrā*, jusque-là informelle, devient un véritable organe de gouvernement sous le direction des hommes voilés dont les membres nommés par le pouvoir dans les principales villes et régions d'al-Andalus sont les relais entre l'autorité émirale et le monde juridique. Dans le chapitre suivant, l'auteur analyse la *futyā*, c'est-à-dire la production des *fatwā*-s qui relèvent des *muftī* ; ils ont fonction de cadis et ils sont sollicités par d'autres juristes ou par le *sulṭān* (pouvoir) pour leur autorité reconnue par leurs pairs. Dans le chapitre 10, à partir des informations obtenues dans les chapitres précédents, R. El Hour brosse un tableau du fonctionnement de l'administration judiciaire d'al-Andalus et arrive à

BCAI 23 (2007) El-Hour Rachid: La administración judicial almorávide en al-Andalus. Élites, negociaciones y enfrentamientos., recensé par Christophe Picard
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

la conclusion d'une augmentation significative du nombre de juristes nommés à des fonctions par le pouvoir. Cette évolution détermine un encadrement beaucoup plus important de la société, grâce à des meilleures relations entre pouvoir et juristes, que sous les royaumes de *Taifas* : il distingue en particulier une fonction nouvelle, dépendant du cadi, le *Ṣāḥib al-aḥkām*, nommé dans les cités de second rang. D'autres postes de cadis sont également distingués comme le cadi des armées, institution déjà connue sous les Omeyyades. Dans un dernier chapitre consacré à la transition entre période almoravide et période almohade, l'auteur analyse les mouvements de mécontentement de la population dans plusieurs villes comme Alméria, au moment où les Almoravides subissent des défaites et resserrent la fiscalité : il déduit, de la participation des familles des cadis aux affaires de la cité, un rôle prépondérant pris par ces dernières ; mais là encore on ne sait pas si c'est la fonction ou bien l'appartenance à une famille de pouvoir, au plan local, qui détermine le rôle du magistrat, probablement souvent les deux ensemble.

Globalement, R. El Hour réussit à dresser un tableau général de l'institution malikite d'al-Andalus en liant étude prosopographique et étude institutionnelle : on distingue les membres de familles éminentes, dont le caractère aristocratique et le pouvoir découlent du savoir en matière juridique et en d'autres matières, transmis de génération en génération, selon un processus que ne renierait pas P. Bourdieu. Les juristes d'al-Andalus et parfois du Maghreb occupent les nombreux postes où les placent les émirs almoravides afin d'assurer un encadrement strict de la société d'al-Andalus. À plusieurs reprises, l'auteur apporte un éclairage nouveau sur l'institution judiciaire, plus particulièrement lorsqu'il analyse avec minutie la terminologie des fonctions comme celle des *mušāwirūn* et celle du *Ṣāḥib al-aḥkām*.

Toutefois, cette approche suscite quelques interrogations. L'étude parfois trop fragmentée entre les villes et les fonctions rompt l'unité du raisonnement. L'on perçoit bien une uniformité progressive de la fonction judiciaire sur le territoire d'al-Andalus sous l'impulsion des émirs berbères. En revanche, les destins de juristes, s'ils sont implicitement reliés à la carrière au sein de la magistrature, paraissent ressortir d'autres logiques et dépendre d'autres réseaux. Soit la notabilité de la famille au plan local, soit l'essor de nouveaux courants, en particulier le soufisme, permettent de supposer que la fonction judiciaire n'est pas le seul critère du rang social et de la mobilité des hommes de loi.

L'étude de ces phénomènes, vue à peu près exclusivement à partir des biographies rédigées par et pour les savants d'al-Andalus, ne permet pas toujours à l'auteur de sortir du cadre imposé par le genre. Ainsi, l'attitude et la position des *fuqahā*-s à l'égard du pouvoir, entre la période des rois de *Taifas* et le déclin almoravide, semblent étroitement liées au cadre juridique ; or il s'avère qu'une analyse plus large de l'environnement social des familles dont sont issus ces juristes apporterait un autre éclairage sur les relations entre les émirs almoravides et les *fuqahā*-s, qu'on ne peut réduire à cette seule donnée. À Séville par exemple, la plupart des familles qui fournissent des juristes aux Almoravides exercent un pouvoir régional depuis longtemps, parfois depuis la conquête, comme le montre l'étude d'Ibn Ḥazm sur les lignages andalous (*Kitâb Ǧamharat ansāb al-ʿarab*), non utilisée ici. Les sources permettent de lier ce pouvoir aux charges exercées dans la cité, soit par délégation de la part du pouvoir central, soit lors des phases d'autonomie de la cité ; la possession de biens à Séville et dans la riche campagne de l'Aljarafe est un autre critère à prendre en considération, dans la mesure où ces propriétés demeurent dans ces familles qui fournissent nombre d'hommes de loi, durant plusieurs générations. Il convient donc de soumettre les conclusions sur les rapports entre les juristes et l'autorité almoravide à d'autres critères, dégagés par les sociologues, qui élargiraient la vision sur la fonction et sur les relations entre juristes et pouvoir politique.

C'est dans ce sens que l'on peut regretter l'absence de l'utilisation de certaines études, particulièrement importantes pour le raisonnement global de l'auteur. Ainsi, les travaux à la fois pionniers et toujours fondamentaux de Dominique Urvoy, auteur d'une thèse publiée sur *Le monde des ulémas andalous du Ve-XIe au XIe-XIIIe siècle*, Genève, Droz, 1978, auraient trouvé leur place ici, tout comme l'ouvrage de Vincent Lagardère, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge. Analyse du Miʿyâr d'al-Wansharîsî*, Madrid (la Casa de Velazquez, 53), 1995. Ces contributions et quelques articles auraient permis d'élargir le champ problématique, justement hors du cadre strictement juridictionnel.

Cet ouvrage n'en reste pas moins une contribution utile à l'étude des juristes andalous à l'époque almoravide, période clé de l'évolution du malikisme.

Christophe Picard
Université Paris 1

BCAI 23 (2007) El-Hour Rachid: La administración judicial almorávide en al-Andalus. Élites, negociaciones y enfrentamientos., recensé par Christophe Picard
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net